

PRESENTATION DU PROJET DE REHAUSSE DE LA RESIDENCE LONGCHAMPS

Présentation de la rehausse d'un étage du quai de Rome 16 :

Bonjour,

Dans cette présentation nous allons vous expliquer notre projet de rehausse d'un étage du building, nous allons faire cela en plusieurs étapes :

- 1) Présentations du projet.
- 2) La situation actuelle de certains travaux à réaliser à bref échéance par les copropriétaires que la rehausse se réalise ou pas.
- 3) Valorisation de l'achat du toit et compensation chiffrées proposées.
- 4) Proposition de modification des quotités.
- 5) Résumé de l'opération.
- 6) Répartition du prix globale de compensation.
- 7) Timing
- 8) Les pièces jointes justificatifs et photos.

1) Présentation et description du projet de rehausse d'un étage:

- Il s'agit de créer un nouvel appartement sur le toit existant de la résidence et dès lors créer un 11^{ème} étage, l'accès en ascenseur se fera toujours jusqu'au 10 ème étage et le dernier étage sera accessible par l'escalier déjà existant, ce qui signifie que nous ne toucherons en rien aux ascenseurs et aux escaliers existants.

Vu certaines réactions je tiens à préciser que cet appartement est fait pour mon usage personnel avec mes enfants et pas comme certains l'ont cru pour une quelconque opération immobilière qui vu le coût de ce futur appartement serait d'ailleurs parfaitement déficitaire. Je tiens à être des plus formel sur ce point ce sera mon habitation définitive, cette demande bien que personnelle sera faite au nom de la spri LUCE ma société immobilière personnelle, je fais cet appartement pour y habiter, (étant divorcé de puis peu) mon ex-conjoint ayant conservé notre ancienne habitation commune pour laquelle je m'étais totalement investi pendant 4 ans je tiens maintenant à réaliser seul cet appartement pour y habiter définitivement avec mes enfants qui plus tard recevront les parts de ma société ce qui évitera un risque de double imposition vu qu'ils sont nés aux USA et donc qu'ils ont une nationalité américaine et Belge. (comme ça vous savez tout)

Tout d'abord il est important de noter qu'en cas d'accord de la copropriété pour cette rehausse que rien de ce qui est indiqué en contrepartie ou autre ne sera mis en application tant que le permis de bâtir ne sera pas obtenu. Les départements compétents de la ville de Liège ont déjà été contactés et il n'y aura pas de problème d'obtenir ce permis d'autant que d'une part le toit du voisin est plus haut d'un étage et que tout building peut s'aligner sur le toit du voisin et d'autre part que cette rehausse ne va entraîner aucune nuisance à qui que ce soit vu qu'il n'y a pas de vis-à-vis ni à l'avant ni à l'arrière du bâtiment.

Je souhaite avoir l'accord de la copropriété afin de pouvoir effectuer une rehausse de 1 étage sur la surface du toit étant entendu que la partie de la salle des machines restera telle quelle, nous emploierons l'escalier déjà existant pour accéder à l'appartement. Nous ne toucherons pas aux ascenseurs.

Lors de la prochaine assemblée des copropriétaires deux votes seront réclamés concernant ce dossier, un premier vote pour l'obtention d'une majorité de 80 % pour l'offre d'achat du toit et des compensations reprises ci-dessous et le fait de l'ajout d'un étage, et le second vote aussi avec 80% de votes favorables nécessaires sur la proposition du géomètre assermenté concernant la modification des quotités résultant du fait qu'il y aura un appartement de plus dans la copropriété.

Nous avons bien avancé dans le projet et afin de garantir la tranquillité de tout le monde durant le chantier qui devrait durer entre 4 et 5 mois nous avons trouvé une solution simple et efficace tant pour nous les occupants que pour les personnes qui devront s'occuper du chantier et de monter les marchandises nécessaires afin que le chantier se passe en toute sérénité. Nous tenons à ne pas déranger les occupants du building dont je fais déjà partie, c'est pourquoi nous pouvons garantir que rien ne transitera par les ascenseurs ou la cage d'escalier TOUT SE FERA PAS L'EXTERIEUR. Bien évidemment les hommes devront passer le matin et le soir par les ascenseurs pour monter sur le toit et rien de plus, une cabine toilette sera installée par la grue. Pour arriver à ce résultat nous installerons une grue au coin du bout de la longue allée des garages et du premier garage (document 13), ce qui nous le reconnaissions ne permettra plus pendant la durée du chantier de passer en voiture par la petite porte du garage façade et qui est très peu utilisé faut-il le préciser.

L'avantage de cette grue est qu'elle sera installée assez loin du building pour ne pas nous gêner dans notre quotidien d'habitants de l'immeuble et pour faciliter aussi le travail des hommes car les marchandises arriveront par la rue de Fragnée et seront directement montées sur le toit, il est à noter que le passage piéton du hall vers les garages et inversement perdurera tel qu'actuellement, il n'y aura aucun problème à ce niveau.

Comme cela nous avait été demandé lors de la précédente assemblée générale, nous avons fait procéder comme il se doit lors de l'étude de ce projet à une étude de stabilité qui a été menée par le bureau d'étude spécialisé en ce domaine B Ingénieurs sprl (document 12). Le bâtiment est extrêmement solide et peut sans le moindre doute être surmonté d'un étage. Cette étude est évidemment aussi la principale condition à l'obtention du permis de bâtir par le service d'octrois des permis de bâtir de la ville de Liège.

Au niveau chauffage et afin d'éviter de charger l'installation actuelle, le chauffage de cette nouvelle surface sera autonome du reste de la résidence Longchamp.

Notre demande à la copropriété actuelle et donc à chaque propriétaire est de nous autoriser la création d'un appartement et dès lors d'un 11 ème étage il vous est demandé de nous vendre le toit de la résidence pour y ajouter un étage, le propriétaire du 11 ème étage deviendra le seul responsable et donc le seul à devoir supporter les charges futures afin de maintenir le nouveau toit en parfait état (puisque le toit de la rehausse deviendra de facto le toit du bâtiment) ceci est une nouvelle économie pour les copropriétaires d'autant que la toiture actuelle ne pourra plus durer fort longtemps mais surtout qu'à l'avenir plus rien ne pourra être demandé comme participation financière pour l'entretien du toit aux copropriétaires.

Vu le manque de place au sous-sol aucune demande de notre part afin d'obtenir une cave n'est demandée dans le cadre de cette procédure.

La proposition d'achat qui suit est une somme qui comprend le prix d'achat du toit et un défraiement pour les petits soucis inévitables bien que très limités que causeront les travaux proposés dans notre offre globale et le fait de pouvoir installer la grue dans l'espace extérieur commun. Cette belle proposition nous permettra de nous retrouver les uns et les autres avec un environnement en parfait état et dès lors de donner à chaque bien que nous possérons une plus-value non négligeable en plus qu'aucun nouvel investissement n'aura été demandé aux propriétaires. Il faut pour cela voter en faveur de la rehausse et des compensations proposées d'une part et de la modification des quotités d'autre part.

Enfin je tiens à préciser qu'un bureau d'experts sera chargé d'effectuer une expertise de chaque appartement avant et après le chantier comme cela est d'usage dans ce type de projet.

2) Situation actuelle et liste des travaux impératifs à faire dans un avenir proche que la rehausse se réalise ou pas.

Dans le cadre de l'étude approfondie du bâtiment afin de vérifier les possibilités de rehausse nous avons constaté plusieurs états de fait incontestables de travaux divers qui seront à réaliser à échéance plus ou moins brève et donc par-delà nous souhaitons attirer l'attention de chacun des propriétaires que ces travaux vont être à réaliser bientôt et qu'un coût supplémentaire non négligeable sera à payer par chaque propriétaire ce qui ne sera pas le cas en cas d'accord global sur le projet de rehausse et la modification des quotités puisque c'est moi qui prendrait cela en charge.

A : La toiture

La toiture du bâtiment principal sera à faire rapidement entre (1 et 3 ans) son cout de renouvellement telle quelle est de 22.811 € (21520 + 6%) de plus il faudra isoler la toiture ce qui n'est actuellement pas le cas et pénalise fortement les occupants des appartements du 10 ème étage et après discussion avec Monsieur Baerten de la société YV (voire offre 1) il m'a remis une offre comprenant ce poste et le total est alors de 47.570 €. **TOTAL TOITURE : 47.570 € (documents 1)**

B : La sécurité incendie

Celle-ci va devoir être obligatoirement installée à très courte échéance car suite au dramatique incendie de la rue Léopold le conseil communal de la ville de Liège a décidé et a donné ordre aux pompiers de vérifier un à un tous les buildings de la ville de Liège, ce travail a commencé et inexorablement il se rapproche du 16 quai de Rome, ceci pour expliquer qu'il faudra faire ce travail obligatoirement. Etant conseillé par un pompier qui a fait l'analyse officieuse de notre bâtiment voici ce qu'il faudra faire pour être en ordre. La mise en conformité se compose de deux postes.

Le poste appareillage des systèmes de détection incendie divers repris dans l'offre de JT sécurité et d'un montant de 10.903 € tvac (document 2)

Le poste qui concerne la fourniture et la pose d'un exutoire de fumées raccordé au système incendie et qui permet le dégagement de la fumée en cas d'incendie : 10.833 € tvac (document 3)

TOTAL Conformisation Incendie : 21.736 € (documents 2 et 3)

C : Tarmac des garages :

Il n'est de secret pour personne que les revêtements en tarmac ne sont pas au mieux de leur forme et quoi qu'il en soit le jour arrivera bientôt ou il va falloir le remplacer le cout à l'identique est de

TOTAL TARMAC (remplacement à l'identique) : 32.065 € (document 4)

TOTAL DES TRAVAUX A REALISER PAR LA COPROPRIETE A BREF ECHEANCE : 101.371 €

3) VALORISATION DE L'ACHAT DU TOIT ET COMPENSATION PROPOSEES

Vous trouverez ci-joint deux expertises de valorisation, la première exécutée par BF immo experte immobilière assermentée est de 40.000 € la seconde exécutée par le notaire Hubin est de 75.000 € (documents 5 et 6)

Proposition :

Ma proposition d'achat telle qu'expliquée en janvier 2019 lors de l'assemblée des copropriétaires n'est pas un paiement à la copropriété d'une somme d'argent, n'ayez crainte je vais bien payer la somme globale prévue, mais en payant moi-même des améliorations significatives à la copropriété. Je connais la situation délicate de chacun due au fait que la copropriété est soumise à une dette importante qui coure encore pendant 7 ans alors il me semble plus judicieux dans l'intérêt de tout le monde et le mien aussi bien sûr d'améliorer les parties communes ce qui aura pour conséquence de nous permettre de rajeunir et d'embellir fortement notre building mais aussi de le mettre en conformité sur certains points ce qui permettra sans le moindre doute d'augmenter la valorisation de chacun des appartements de la résidence Longchamps. Il est à noter aussi que la somme proposée pour l'achat de la toiture englobe aussi le dédommagement pour les petits soucis de chantier tel que le placement de la grue etc.... Le total des sommes que nous dépenserons est repris ci-dessous et forme un tout global néanmoins ce total sera divisé en deux, d'une part une somme de 75.000 € pour l'achat du toit à proprement parler et sur laquelle je devrais payer des droits d'enregistrement et frais de notaire habituels et la différence étant une somme compensatoire pour les petits désagréments qui seront causés et la mise à disposition de l'emplacement pour la grue.

Le toit étant recouvert la copropriété n'aura pas à le remplacer d'où une première économie de 45.570 € (document 1) pour la copropriété, nous veillerons tout particulièrement à isoler parfaitement et de la meilleure manière possible aussi bien au niveau thermique que de l'acoustique le nouvel étage construit par rapport au 10 ème étage, cela est dans l'intérêt aussi bien des occupants du 10 ème que de ceux du 11ème et les choses seront exécutées parfaitement. L'avantage technique que nous avons dans ce cas de figure est que la hauteur disponible importante pour nous aligner sur le voisin laisse la possibilité d'installer la meilleure et plus épaisse des isolations tant thermiques, qu'acoustique. Comme expliqué dans l'analyse de stabilité c'est en réalité une structure en plancher autoportant qui sera posée sur les ensembles porteurs du building et donc un espace de plusieurs dizaines de cm séparera le toit actuel du sol du 11^{ème} ce qui aura pour avantage grâce à cet espace de pouvoir isoler parfaitement aussi bien acoustiquement que thermiquement le 10 ème étage.

Le toit étant dorénavant la propriété du propriétaire du 11 éme étage c'est lui et lui seul qui sera responsable de la toiture ce qui signifie une seconde économie à long terme pour la copropriété et pour les propriétaires vu qu'ils n'auront plus rien à payer pour la toiture tout en étant que le propriétaire du 11^{ème} aura l'obligation de l'entretenir en bon père de famille.

- 1) Nous allons prendre en charge donc payer et réaliser la sécurisation incendie de la résidence dont coût : **21.741 € (document 2 et 3)**
- 2) Nous allons rénover à nos frais tous les halls d'entrée d'une part en recouvrant les plaques en bois actuelles de plaque en Giproc qui seront peints, grâce à l'épaisseur obtenue nous installerons des leds en dessous et au-dessus pour donner un bel effet et ce sur toute la surface du hall. Les plafonds seront repeints et nous y installerons de nouveaux spots leds et nous en ajouterons une vingtaine ainsi que des nouveaux détecteurs de présence. Nous remplacerons aussi les deux portes d'accès extérieurs, et la porte qui va aussi dans l'ancienne conciergerie et celle qui donne dans le couloir extérieur afin d'obtenir une belle uniformisation. Les marbres du sol seront réparés, poncés et retraités afin de leur rendre leur belle apparence initiale. Nous changerons les boîtes aux lettres, les parlophones aussi bien dans le hall que dans chaque appartement. A noter qu'en ce qui concerne les parlophones nous prendrons en charge l'installation des parlophones acoustique (uniquement le son pas l'image comme c'est le cas actuellement), dans le hall le parlophone général sera muni d'une caméra à nos frais par contre ceux qui souhaiteront avoir un parlophone avec écran dans leur appartement devront supporter la différence qui sera de 235 € par parlophone et par appartement. Ceux qui ne le souhaitent pas auront le remplacement gratuit de leurs anciens parlophones par un nouveau sans frais (j'insiste) et avec les mêmes capacités qu'actuellement. Nous installerons aussi un système de caméra raccordé à un système d'enregistrement ce qui nous permettra d'être plus en sécurité et de pouvoir identifier les personnes en cas de problème.

- A) Travaux d'aménagement du hall avec électrification spots leds, embellissements tel que décrit plus haut, et remplacement des deux portes d'entrée : **34.825 € (document 7 sera transmis plus tard j'attends encore les devis détaillés§)**
- B) Remplacement des sonnettes et parlophones : **7.134 € (document 8)**
- C) Boîtes aux lettres : **6.562,73 € (document 9)**
- D) Installation d'un système composé de 3 caméras avec enregistrement afin de mieux sécuriser le hall d'entrée : estimation : **1.800 €**

TOTAL HALL D'ENTREE 50.322 €

- 3) Remplacement tarmac par un tarmac rouge : **51.351 € (document 4)**
- 4) Peinture des extérieurs c'est-à-dire du long couloir extérieur et de tous les garages afin d'obtenir un ensemble cohérent, propre et net : **21.450 € (document 10)**

- 5) Placement sur l'ensemble des toits des garages d'un revêtement en gazon synthétique. Le budget de ce travail qui apportera une incontestable regard neuf sur l'ensemble de la copropriété sera de **14.500 € (document 11)**

La somme qui sera réellement à payer sera de : **159.364 €** en compensation de l'achat de la toiture et de l'autorisation d'y construire un appartement au 11^{ème} étage et un accord sur la modification des quotités.

4) Proposition de modification des quotités :

Ci-joint la proposition de modification des quotités réalisée par le géomètre Guy Dupond suite à l'ajout d'un appartement.

5) Résumé :

- 1) Vote pour obtenir l'accord de rehausse au vu des propositions ci-dessus :
- 2) Vote sur la proposition du géomètre des quotités.
- 3) Pour rappel les expertises de la valorisation du toit sont entre 40.000 € et 78.000 € et nous proposons une somme globale de 159.364 € via compensations telles que reprises ci-dessus, à quoi il faut ajouter une économie sur le toit qui ne sera pas à refaire d'ici peu et l'installation d'un nouveau toit isolé d'où une économie à ajouter aux compensation de 45.570 € soit plus **de 204.000 €** apportés d'une manière ou d'une autre à la copropriété pour pouvoir réaliser un appartement sur le toit actuel de l'immeuble.
- 4) La gestion des travaux proposés en compensation sera sous le contrôle du conseil de gestion et d'ADK.

6) Répartition du prix de compensation :

L'acte d'achat du toit sera exécuté sur une somme de 75.000 € + frais d'acquisition de 12.5 % et frais de notaire qui correspond à la valeur du marché, cette somme de 75.000 € étant payée par compensation comme prévu ci-dessus, les frais d'acquisition payés directement au notaire comme il se doit, quant au solde de la somme globale qui représente le dédommagement pour les nuisances et l'occupation du parking par la grue le sera par compensation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cela fera l'office d'une convention globale à rédiger dès l'obtention des deux accords (rehausse + quotités).

7) Timing :

- 1) Obtention de l'accord de copropriété fin janvier 2020.
- 2) Dépôt de la demande de permis dans les 8 à 10 semaines donc pour normalement fin mars.
- 3) Obtention du permis fin septembre.
- 4) Modification des quotités dans l'acte de base auprès d'un notaire, frais à charge du demandeur, après l'obtention du permis de bâtir et avant le début des travaux.
- 5) Début des travaux soit en automne 2020 ou au printemps 2021.
- 6) Réalisation des compensations prévues ci-dessus dès le début du chantier et en fonction de l'évolution de celui-ci. Car par exemple il ne sera pas possible d'exécuter le remplacement du tarmac et de peindre les extérieurs tant que la grue ne sera pas partie et ainsi de suite....

Je reste à la disposition de tout un chacun afin de répondre personnellement à chaque question.

Ci-joint vous trouverez les justificatifs numérotés de 1 à 13 ainsi que les photos avant et après les améliorations que nous apporterons à la résidence Longchamps, je tiens aussi à votre disposition des photos de divers chantiers déjà réalisés par moi-même et pour moi-même, cela afin de vous rassurer quant à la finalité et la qualité des projets immobiliers que j'entreprends.

N'hésitez pas à me joindre soit au 0475/23.05.24, soit au ppjlc01@gmail.com

Merci et bonne journée ou soirée.

Pierre Poncin





YV'ENTREPRISE S.C.R.L.
YVES BAERTEN, gérant

TOITURES - CHARPENTE - BARDAGE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

Rue de Verviers 79
B-4651 Battice
Fax 087 65 2600
GSM 0475 41 13 36
MAIL yvesentreprise@gmail.com

BNP Paribas BE61 2400 6686 3417

RCLg 171 630
TVA BE 0439 439 593

Enr 439 439-09.25.11

Monsieur PONCIN P
Quai de Rome 16

4000 LIEGE

(1)

Devis

Le

22/11/19

Manutention grue

Nettoyage support

Fourniture et pose d'un isolant UTERM - ROOF - PIR en 100 mm
d'épaisseur + colle (+/- 450 m²)

Fourniture et pose d'une sous couche Soprastick Venti autocollante (+/- 450 m²)

Fourniture et pose d'une rehausse rive façade rue

Fourniture et pose de solins en zinc

Fourniture et pose de rives aluminium anodisé

Fourniture et pose d'une couche de roofing polyester sopragum
techno ardoisé 4 mm (+/- 450 m²)

Zinguerie de cheminées

Démontage et remontage bardage en PVC blanc

M.O.

Hors TVA 6 %

47.570,00 €



TOITURES - CHARPENTE - BARDAGE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

Rue de Verviers 79
B-4651 Battice
Fax 087 65 2600
GSM 0475 41 13 36
MAIL yvesentreprise@gmail.com

BNP Paribas BE61 2400 6686 3417

RCLg 171 630
TVA BE 0439 439 593

Enr 439 439-09.25.11

Monsieur PONCIN P
Quai de Rome 16

4000 LIEGE

Devis

Le 13/05/19

Manutention grue

Nettoyage support

Fourniture et pose d'un vernis d'adhérence

Fourniture et pose de solins en zinc

Fourniture et pose de rives aluminium anodisé

Fourniture et pose d'une couche de roofing polyester sopragum
techno ardoisé 4 mm (+/- 450 m²)

Zinguerie de cheminées

Démontage et remontage bardage en PVC blanc

M.O.

Hors TVA 6 %

21.520,00 €

Y. Baerten + isolation en 10 cm soit 450 m² x 47 € TAC. soit, 22.811 € TAC.
+ *Y. Baerten* Total facture : 44.478 €

JT sécurité SPRL

N°153 En Hurbise

B-4040 HERSTAL

Johan T. : 0495/73.67.87

Bureau : 0478/13.68.28

T.V.A. : BE0715.548.016

jtsecurite@hotmail.com

Le 13 septembre 2019

N°19/077



Agrément Incert : B-1740



Mr Poncin
Quai de Rome 16
4000 Liège
Résidence Longchamps

Gsm Mr : 0475/230524

Mail : ppjlc01@gmail.com

Concerne : Offre de prix pour l'installation d'un système de sécurité

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande et avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe notre meilleure offre de prix pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système de sécurité.

Cette proposition fait l'objet d'une étude approfondie de vos besoins sur base des informations reçues. Elle a été rédigée dans le souci d'obtenir le meilleur rapport qualité / prix et ce, uniquement avec l'utilisation de matériel de haute qualité agréé et certifié Incert. Nous restons bien entendu à l'écoute de vos questions et suggestions afin de répondre à vos souhaits avec le plus grand professionnalisme et vous offrir entière satisfaction.

Nous vous remercions de votre demande et de la confiance que vous nous avez témoignée.

Bien à vous,

THIRION Johan

1. Nomenclature du matériel:

Références	Dénomination du matériel	Q	P.U. €	P.T. €
ALARME	http://www.anb-sa.be			
INCENDIE TELETEK ADRRSSABLE				
IRIS 1L	Centrale adressable, 1 boucle	1	1 500,00 €	1 500,00 €
IRIS LOOP TTE	Carte de boucle IRIS, protocol Teletek	1	337,50 €	337,50 €
CHB-B7AH	Batterie 12 Volts 7 Ampères	2	35,00 €	70,00 €
SENSORIS S130 IS	Détecteur de fumée optique adressable avec isolateur	15	63,00 €	945,00 €
SENSOIRIS T110 IS	Détecteur de chaleur adressable avec isolateur	3	57,75 €	173,25 €
SENSOIRIS B124	Base pour détecteurs et sirènes Sensoiris	18	6,83 €	122,94 €
SENSOIRIS MCP150	Bouton poussoir adressable avec isolateur	13	65,63 €	853,19 €
SENSOIRIS BSOU IS	Base sirène adressable avec isolateur	10	73,50 €	735,00 €
PRIX TOTAL DU MATERIEL :				4 736,88 €
Forfait cablage incendie.		1	650,00 €	650,00 €
Forfait cablage futur coupole (centrale fournie par l'installateur) (pose raccordement centrale et bouton de commande dans le hall)		1	450,00 €	450,00 €
Placement, raccordement, essais et mise en service :		5	800,00 €	4 000,00 €
Forfait réception incendie (sous réserve du nombre d'appareils)		1	450,00 €	450,00 €
PRIX TOTAL DE L'INSTALLATION HORS T.V.A :				10 286,88 €



-10.903 TVAC

AR rénovations

Avenue de l'émulation 5
4120 Neupré
Compte BE18 7512 0996 8765
Tva BE 0729.962.612
Patric.w@live.be

N° de client :

Nom : SPRL LUCE

Adresse : Quai de Rome 16/8

3

Tél. : 0475/ 23.05.24

Date : 04.09.2019

DEVIS 19-0386

DATE DES TRAVAUX INCONNUE

INSTALATION EXUTOIRE DE FUMEE

DESIGNATION	P.U.	TOTAL
Suite à votre demande nous vous faisons parvenir une offre pour l'installation d'un exutoire de fumées sur la toiture plate du 16 quai de Rome		
Préparation chantier, placement grue pour travaux		
Démolition toiture et exécution d'un trou sur une surface de 120 x 120 cm à hauteur de la cage d'escalier existante et évacuation des déchets.		
Fourniture du matériel nécessaire afin de procéder à l'étanchéité du trou.		
Pose d'un extracteur de fumées de 120 x 120		
Matériel et main d'oeuvre : 6470 €		
Extracteur de Fumée toit 120 x 120 FAKRO 3.755 €		
TOTAL NET		10.225 €
TVA 6 %		613 €
TOTAL GENERAL		10.838 €



Offre

Concerne : **Luce sprl - Liège - Réfection revêtement hydrocarboné**
 Quai de Rome, 16
 BE-4000 Liège

4

Pour le compte de : **LUCE sprl**
Quai de Rome, 16
BE-4000 Liège

Date : 18/11/2019

Référence du devis : 19191

Devis réalisé par : Wuidar Stéphane

Désignation de l'offre : Luce sprl - Liège - Réfection revêtement hydrocarboné						
Position	Description	MM	U.	Quantité	Prix	Montant
1.	Installation de chantier Transport matériel Etat des lieux	fft	fft	1,000	1.995,45	1.995,45
2.	Démolition du revêtement hydrocarboné existant	qp	m ²	640,000	7,21	4.614,40
3.	Remplacement de caniveau existant. Le tuyau d'égouttage est supposé en bon état. Notre prix ne tient compte d'aucun remplacement de tuyauterie.	qp	pc	2,000	321,51	643,02
4.	Fourniture et pose avaloir en fonte type ville de Bruxelles	qp	pc	1,000	587,35	587,35
5.	Raccordement avaloir en tuyaux pvc diamètre 160mm	qp	m	10,000	67,85	678,50
6.	Dépose - repose avaloirs existants	pc	qp	2,000	150,91	301,82
7.	Profilage fondation existante	qp	m ²	640,000	4,03	2.579,20
8.	Apport de béton maigre éventuel pour reprofilage	qp	m ³	8,000	76,98	615,84
8.	Revêtement hydrocarboné épaisseur 5cm de couleur rouge	qp	m ²	640,000	56,92	36.428,80
var	Revêtement hydrocarboné épaisseur 5cm de couleur noire	qp	m ²	640,000	28,21	(18.054,40)

TOTAL HTVA : EUR 48.444,38

Montant en lettres : quarante-huit mille quatre cent quarante-quatre Euros et trente-huit Cents

Noire = 30.249,98 + TVA \Rightarrow 32.965 €.

Rouge = 48.444,38 + TVA \Rightarrow 51.351 €.

De : **FRANCE, Béatrice** france@bf-immo.be
Objet : **Estimation achat toiture Quai de Rome 16 à Liège**
Date : **16 oct. 2019 à 17:05:31**
À : **Pierre Poncin** ppjlc01@gmail.com

Monsieur Poncin,

Mon estimation du prix d'achat pour la toiture de l'immeuble situé **Quai de Rome 16 à Liège** est la suivante :

5

422 m² dont il faut retirer la cage d'ascenseur et les cheminées.

Il faut également tenir compte du fait que l'entretien ou les éventuelles réparations seront à votre charge uniquement et non plus à la charge de la copropriété.

Mon estimation est de 40.000 € soit +/- 100 €/m²

Bien à vous.

Béatrice FRANCE
Rue François Lefebvre 171
4000 ROCOURT
IPT 502.003

+32 (0) 472 752 720

www.bf-immo.be



De: Audrey Spineux <audrey.spineux@notaire-hubin.be>
Envoyé: vendredi 22 novembre 2019 12:14
À: pp@poncin.be
Objet: Evaluation Quai de Rome

6

Bonjour Monsieur Poncin,

Je reviens vers vous au sujet de l'évaluation du toit de l'immeuble situé Quai de Rome, 16 en vue de la construction d'un appartement d'une superficie approximative de 300 mètres carrés de type Penthouse.

Cette évaluation est peu évidente car elle est peu rencontrée en pratique en région liégeoise.

Si un promoteur devait ériger un immeuble à appartements sur un terrain non bâti, il pourrait évaluer la quotité terrain d'une superficie de 300 m² à 90.000 euros.

Il faut toutefois tenir compte en l'espèce du fait que la construction de l'appartement aura lieu en hauteur, sur une construction existante, ce qui entraînera inévitablement des frais de construction supplémentaires, et de ce fait, une décote à cette estimation de 90.000 euros. Cette décote doit être estimée par un entrepreneur.

Je reste à votre disposition.

Bien à vous.

Michel HUBIN,
Notaire

ETUDE NOTARIALE

**Etude du Notaire Michel HUBIN
Place de Bronckart, 15
4000 LIEGE**

Ligne directe : 04/229.96.06

Ligne générale : +32 (0) 4 223.66.36

Fax: +32 (0) 4 222 42 13

Flux: 152 (0)

90.000

- de ab de 20% - 18.00

Valeur , 72.000 €.

CBC : BE97 1960 2913 8249

BNP : BE74 0010 6008 4607

Belfius : BE22 7925 0333 2547

ING : BE05 3400 3586 4675

JT sécurité SPRL

N°153 En Hurbise

B-4040 HERSTAL

Johan T. : 0495/73.67.87

Bureau : 0478/13.68.28

T.V.A. : BE0715.548.016

jtsecurite@hotmail.com

Le 29 septembre 2019

N°19/077



ALARME - INCENDIE
CAMERA DE SURVEILLANCE
CONTROLE D'ACCES
ELECTRICITE - DOMOTIQUE
PARLOPHONIE - VIDEOPHONIE

Agrément Incert : B-1740



Mr Poncin
Quai de rome 16
4000 Liège
Résidence Longchamps

Gsm Mr : 0475/230524

Mail : ppjlc01@gmail.com

Parlyhone

8

Concerne : Offre de prix pour l'installation d'un système de sécurité

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande et avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe notre meilleure offre de prix pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système de sécurité.

Cette proposition fait l'objet d'une étude approfondie de vos besoins sur base des informations reçues. Elle a été rédigée dans le souci d'obtenir le meilleur rapport qualité / prix et ce, uniquement avec l'utilisation de matériel de haute qualité agréé et certifié Incert. Nous restons bien entendu à l'écoute de vos questions et suggestions afin de répondre à vos souhaits avec le plus grand professionnalisme et vous offrir entière satisfaction.

Nous vous remercions de votre demande et de la confiance que vous nous avez témoignée.

Bien à vous,

THIRION Johan

1. Nomenclature du matériel:

Références	Dénomination du matériel	Q	P.U. €	P.T. €
Parlophonie - Vidéophonie				
346050	AVT- alimentation 2 fils 6DIN-1200mA	1	125,71 €	125,71 €
350020	Boite d'encastrement NEW Sfera 2 modules	2	12,00 €	24,00 €
350221	Cadre avec support 2 modules All Metal- Sfera New	2	85,00 €	170,00 €
351300	Module audio New Sfera/Video grandangle	2	390,00 €	780,00 €
351301	Plaque frontale 351300 sans bouton All Metal-Sfera New	2	30,00 €	60,00 €
352500	Module ecran alphanumérique New-Sfera	2	220,00 €	440,00 €
352501	Plaque frontale New-Sfera 352500 All-Metal	2	28,00 €	56,00 €
306065	Kit config 20 App. 2 fils	1	14,00 €	14,00 €
346020	Alimentation 2fi 600mA SCS	3	89,50 €	268,50 €
346841	Dérivateur d'étage 2 fils	8	50,00 €	400,00 €
344082	Polyx display audio - mains libres	30	107,80 €	3 234,00 €
PRIX TOTAL DU MATERIEL :				5 572,21 €
Placement, raccordement, essais et mise en service :				6 650,00 €
<u>Cablage sous réserve du démontage des anciens postes</u>				3 900,00 €
PRIX TOTAL DE L'INSTALLATION HORS T.V.A :				7 134,00 €

<u>Supplément par appartement pour un vidéo parlophone</u>	235,00 €
344612	Classe 300 V13E Moniteur couleur, blanc

JT sécurité SPRL

N°153 En Hurbise

B-4040 HERSTAL

Johan T. : 0495/73.67.87

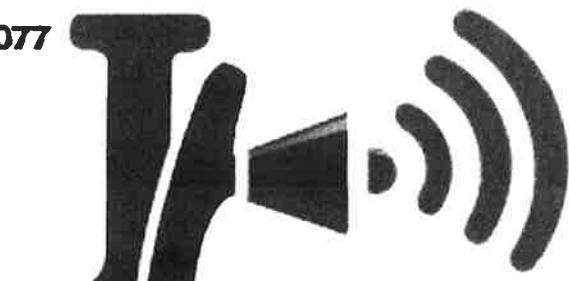
Bureau : 0478/13.68.28

T.V.A. : BE0715.548.016

jtsecurite@hotmail.com

Le 17 septembre 2019

N°19/077



sécurité

Concerne : Offre de prix pour l'installation d'un système de sécurité

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande et avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe notre meilleure offre de prix pour la conception, la fourniture et l'installation d'un système de sécurité.

Cette proposition fait l'objet d'une étude approfondie de vos besoins sur base des informations reçues. Elle a été rédigée dans le souci d'obtenir le meilleur rapport qualité / prix et ce, uniquement avec l'utilisation de matériel de haute qualité agréé et certifié Incert. Nous restons bien entendu à l'écoute de vos questions et suggestions afin de répondre à vos souhaits avec le plus grand professionnalisme et vous offrir entière satisfaction.

Nous vous remercions de votre demande et de la confiance que vous nous avez témoignée.

Bien à vous,

THIRION Johan

**ALARME - INCENDIE
CAMERA DE SURVEILLANCE
CONTROLE D'ACCES
ELECTRICITE - DOMOTIQUE
PARLOPHONIE - VIDEOPHONIE**

Agrément Incert : B-1740

Belle aux lettres

Mr Poncin

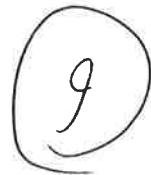
Quai de Rome 16

4000 Liège

Résidence Longchamps

Gsm Mr : 0475/230524

Mail : ppjlc01@gmail.com



1. Nomenclature des boîtes aux lettres:

JT sécurité
THIRION Johan
En Hurbise 153
4040 Herstal

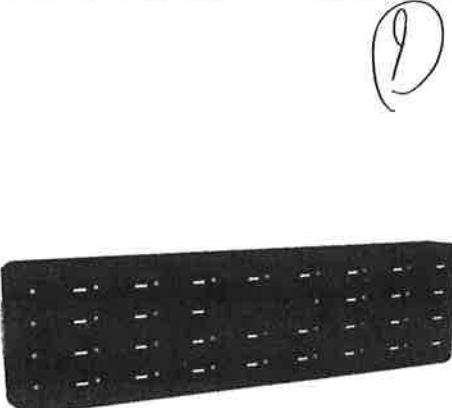
Fax : TVA : 0-715-548-016

30 boîtes + 2 boîtes fonctions parlophonie
 Semi-encastré

Offre de plusieurs pages

N° / Date : BS-190221 / 17.09.2019
 N° client : BS19056
 Commission :
 Responsable du dossier :
 Téléphone :
 Fax :
 Email :
 Type d'installation : Installation à encastre
 Série : HA30-17-38U (300x165x380)
 selon NIE 13724
 Page : 1

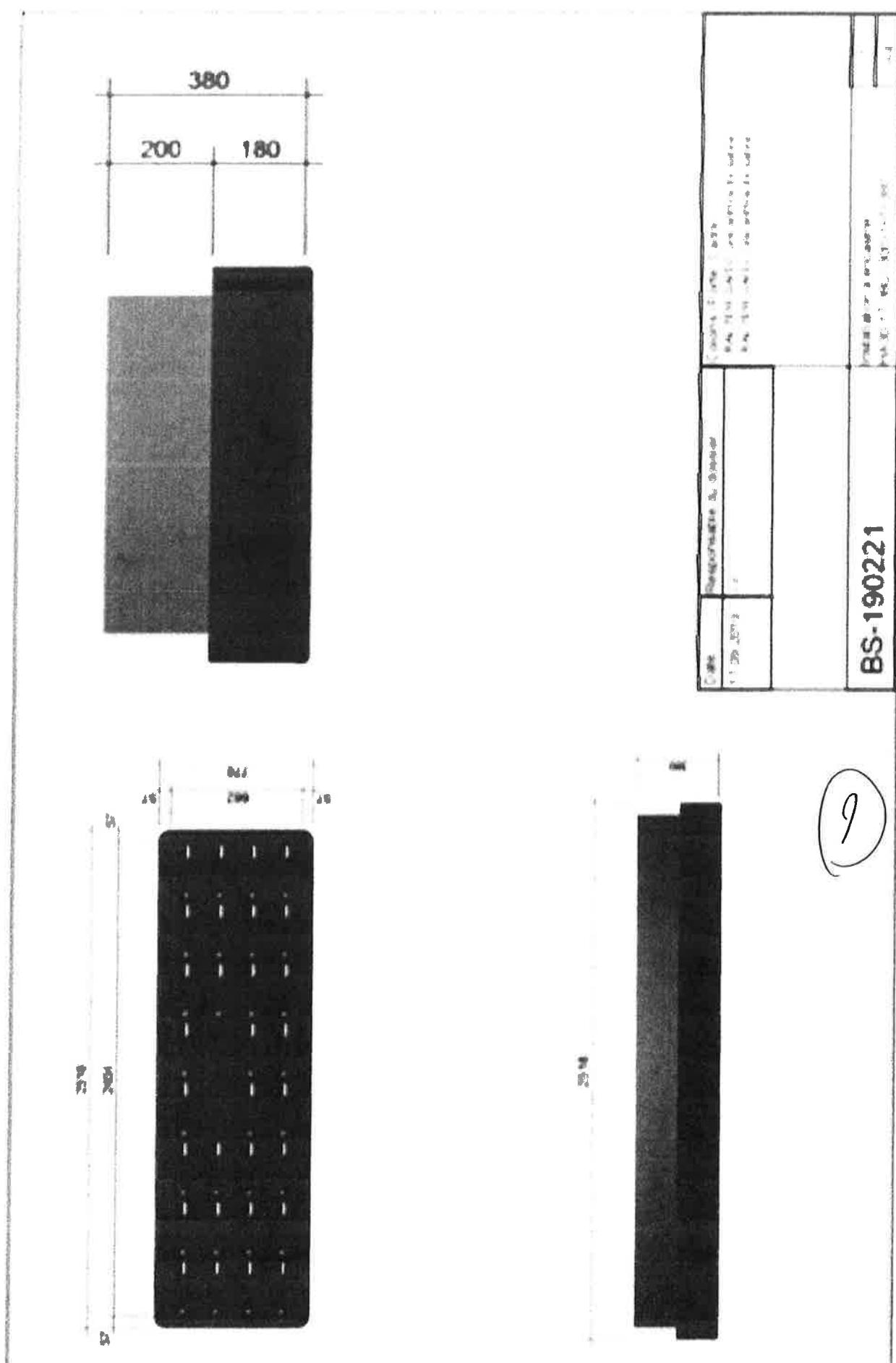
Désignation	N° article	Matériau, coloris	Quantité
ATTENTION! Travail supplémentaire pour la boîte à fonctions centrale			1
ATTENTION! Sous-enduit partiel			1
ATUP			1
Boîte de fonction (300x165x380)	HA3017	Acier zingué, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné	2
2x porte battante			
Acier zingué, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné			
Clapet (265x35)			30
Aluminium, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné			
Boîte aux lettres horizontale (300x165x380)	HA30017	Acier zingué, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné	30
Porte		Acier zingué, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné	
Grille interphone GC-120A	GC-120A		1
Revêtement de mur partiel RI290H	RI290HT	Aluminium, 7016 GA/SG, Gris anthracite satiné	1
-Nombre d'installations			1
-Livraison en blocs			
-Habilage/cadre partagé			



Prix catalogue en EUR (Euro)	5423,74
plus TVA (21%)	1138,99
Total	6562,73

Le délai prend cours à la réception de l'acompte (50%) en nos comptes
 sous réserve de modifications techniques

Version Max:8.9.7



2. Couleur RAL Standard:

Couleur Standard Satiné

RAL 7016
Gris Anthracite

RAL 9006
Blanc Aluminium

RAL 9007
Gris Aluminium

RAL 9016
Blanc

RAL 7035
Gris Clair

RAL 9017
Brun Chocolat

RAL 6005
Vert Mousse

RAL 9005
Noir Profond

RAL 9010
Blanc Pure

Couleur Standard Mat

RAL 7016
Gris Anthracite

RAL 9006
Blanc Aluminium

RAL 9007
Gris Aluminium

RAL 9016
Blanc

DB703
Acier

DB703
Acier

RAL 9017
Brun Chocolat

Couleur Standard Structuré

RAL 7016
Gris Anthracite

RAL 9006
Blanc Aluminium

RAL 9007
Gris Aluminium

RAL 9016
Blanc

DB703
Acier

RAL 9017
Brun Chocolat

9

Références	Dénomination du matériel	Q	P.U. €	P.T. €
Installation des boites aux lettres				
	PRIX TOTAL DES BOITES AUX LETTRES :			5 423,74 €
Forfait pose des boites aux lettres (2hommes) :		1	650,00 €	650,00 €
PRIX TOTAL DE L'INSTALLATION HORS T.V.A :				6 073,74 €



1
PHILIPPE LEVAUX
PEINTURE - DECORATION
14, rue des Vergers
4050 CHAUFONTAINE
Tél : 04/368.78.98
Fax : 04/368.98.78
GSM : 0495/25.84.16
Mail : levauxph@hotmail.com
TVA : BE 723.298.217
R.C Lg : 189.476
Enr : 09.22.10
AXA:4675120834-5936
BIC:ANABBE22

DEVIS

M.Pierre Poncin

Quai de Rome 16
Liège

Chaudfontaine, le 20-09-19

Suite à mon passage, j'ai le plaisir de vous remettre l'estimation des prix concernant les travaux de décoration à effectuer.

Cour des garages

MURS

- Protection
- Grattage des parties mises à nu
- 1C de fixateur
- Réparation des joints
- 2C d'acrylique MATHYS MURFILL RENOVATION en 2 teintes 21.000 €

Planches costières (+-15m)

- Ponçage et époussetage
- 2C d'email microporeux 450 €

Je m'engage à effectuer ces travaux dans les règles de l'art pour la somme de 21.450 € toutes marchandises comprises.
Ce prix s'entend hors TVA.

P.Levaux

10

Kunstgras
prijzen

Gratis stalen
aanvragen

Openingsuren /
ligging



**Klik hier voor de prijslijst van onze
kunstgrassen**





11



+ Positie
+ PLACEMENT



Réf : Rapport 19.210 01 PFB

Liège, le 20 Novembre 2019

12

**EXTENSION EN TOITURE D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS
PENTHOUSE PONCIN A LIEGE****FAISABILITE ET ANALYSE STABILITE**

Madame, Monsieur,

Via le bureau Remacle & Delaval Architectes associés, nous avons été mandatés par Monsieur Poncin pour réaliser l'étude de stabilité de son projet d'aménagement d'un penthouse en toiture de l'immeuble à appartement situé quai de Rome 16 à 4000 Liège.

Le 28 août 2019, nous avons effectué une visite sur place de la toiture en compagnie de Monsieur Poncin et des architectes Monsieur Remacle et Monsieur Schoonjans afin de constater la situation existante et de vérifier la faisabilité du projet au niveau de la stabilité.



Sur base des plans d'époque du bâtiment dont nous disposons, nous pouvons constater que la structure de l'immeuble est constituée de dalles en béton armé reposant sur une ossature en colonnes-poutres également en béton armé. Certaines de ces colonnes sont d'ailleurs bien visibles en façade avant du rez-de-chaussée.

Afin de garantir de manière simple la stabilité de l'ouvrage, nous projetons de réaliser la structure de l'extension en toiture dans le prolongement des colonnes existantes des niveaux inférieurs afin de redescendre les efforts jusqu'aux fondations.

De même, afin de ne pas surcharger la dalle de toiture actuelle dont nous ne connaissons pas la résistance, nous avons prévu de réaliser une structure de plancher autoportante directement appuyée sur ces colonnes existantes.

Le bâtiment actuel possédant 10 niveaux, et la superstructure du penthouse étant imaginée en charpentes métalliques légères, la structure et les fondations de l'immeuble actuel sont tout à fait capables de reprendre ce complément d'effort.

Pour la reprise des efforts horizontaux de vent, nous conservons le noyau central actuel constitué des cages d'ascenseur et d'escaliers.



B INGENIEURS sprl

Espace Entreprises Nagelmackers

Square de la Paix, 28 bte 12

B - 4031 Angleur

① 0497 / 58 11 53

📞/📠 04 / 341 02 09

✉ bingenieurs@gmail.com

En conclusion, sur base de notre visite sur place, de l'analyse des documents transmis et de nos premières vérifications, nous confirmons la faisabilité de la création d'un penthouse par l'extension en toiture de l'immeuble situé quai de Rome 16 à Liège.

(12)

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle ou complément d'information que vous jugez utiles.

Ir P-F. BISSCHOPS

Réf : Rapport 19.210 01 PFB

Liège, le 20 Novembre 2019

12

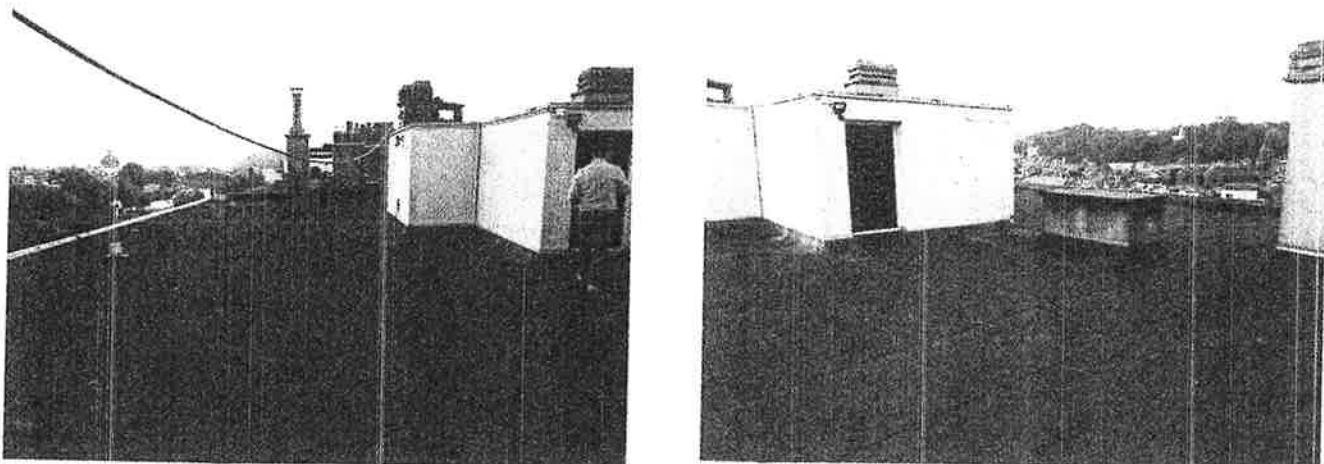
EXTENSION EN TOITURE D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS PENTHOUSE PONCIN A LIEGE

FAISABILITE ET ANALYSE STABILITE

Madame, Monsieur,

Via le bureau Remacle & Delaval Architectes associés, nous avons été mandatés par Monsieur Poncin pour réaliser l'étude de stabilité de son projet d'aménagement d'un penthouse en toiture de l'immeuble à appartement situé quai de Rome 16 à 4000 Liège.

Le 28 août 2019, nous avons effectué une visite sur place de la toiture en compagnie de Monsieur Poncin et des architectes Monsieur Remacle et Monsieur Schoonjans afin de constater la situation existante et de vérifier la faisabilité du projet au niveau de la stabilité.



Sur base des plans d'époque du bâtiment dont nous disposons, nous pouvons constater que la structure de l'immeuble est constituée de dalles en béton armé reposant sur une ossature en colonnes-poutres également en béton armé. Certaines de ces colonnes sont d'ailleurs bien visibles en façade avant du rez-de-chaussée.

Afin de garantir de manière simple la stabilité de l'ouvrage, nous projetons de réaliser la structure de l'extension en toiture dans le prolongement des colonnes existantes des niveaux inférieurs afin de redescendre les efforts jusqu'aux fondations.

De même, afin de ne pas surcharger la dalle de toiture actuelle dont nous ne connaissons pas la résistance, nous avons prévu de réaliser une structure de plancher autoportante directement appuyée sur ces colonnes existantes.

Le bâtiment actuel possédant 10 niveaux, et la superstructure du penthouse étant imaginée en charpentes métalliques légères, la structure et les fondations de l'immeuble actuel sont tout à fait capables de reprendre ce complément d'effort.

Pour la reprise des efforts horizontaux de vent, nous conservons le noyau central actuel constitué des cages d'ascenseur et d'escaliers.



B INGENIEURS sprl
Espace Entreprises Nagelmackers
Square de la Paix, 28 bte 12
B - 4031 Angleur

① 0497 / 58 11 53
②/③ 04 / 341 02 09
✉ bingenieurs@gmail.com

En conclusion, sur base de notre visite sur place, de l'analyse des documents transmis et de nos premières vérifications, nous confirmons la faisabilité de la création d'un penthouse par l'extension en toiture de l'immeuble situé quai de Rome 16 à Liège.

(12)

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle ou complément d'information que vous jugez utiles.

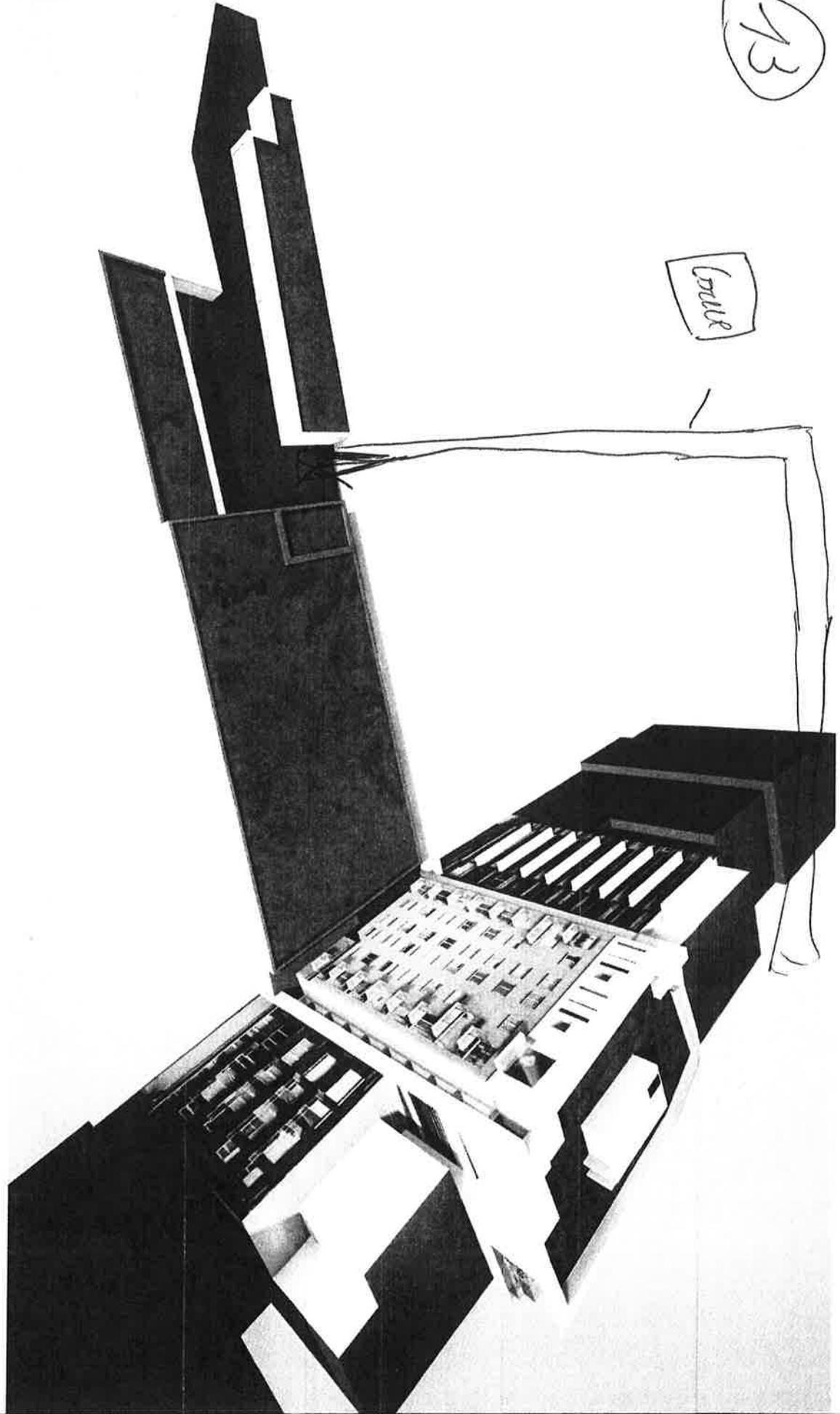
Ir P-F. BISSCHOPS

Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Visualisation arrière

Situation : Quai de rome



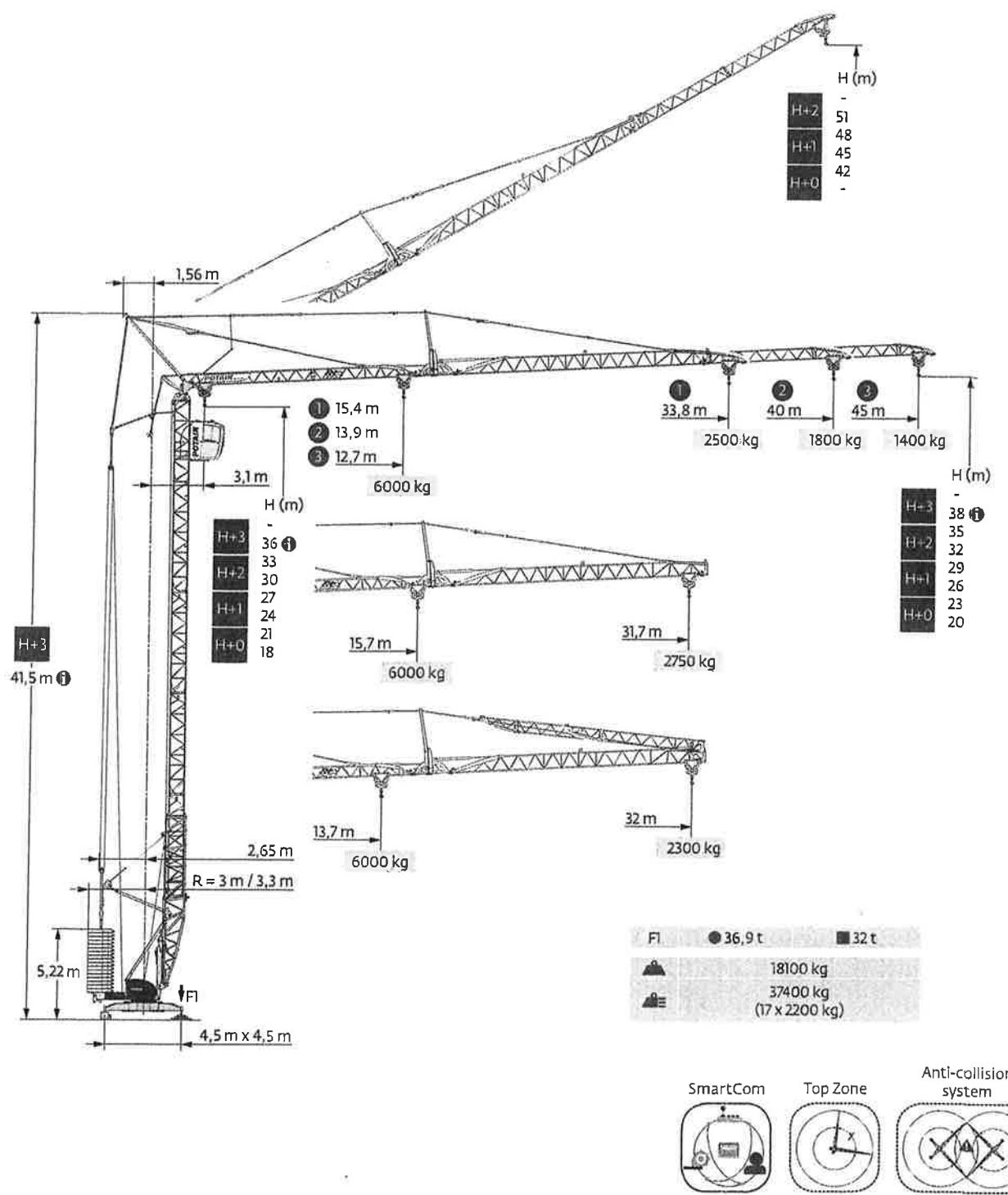
OCTOBRE 2019

SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR



Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés

Igo T 85 A





Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Hall d'entrée actuel

Situation : Quai de rome



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Hall d'entrée projeté (vue vers les ascenseur)

Situation : Quai de rome



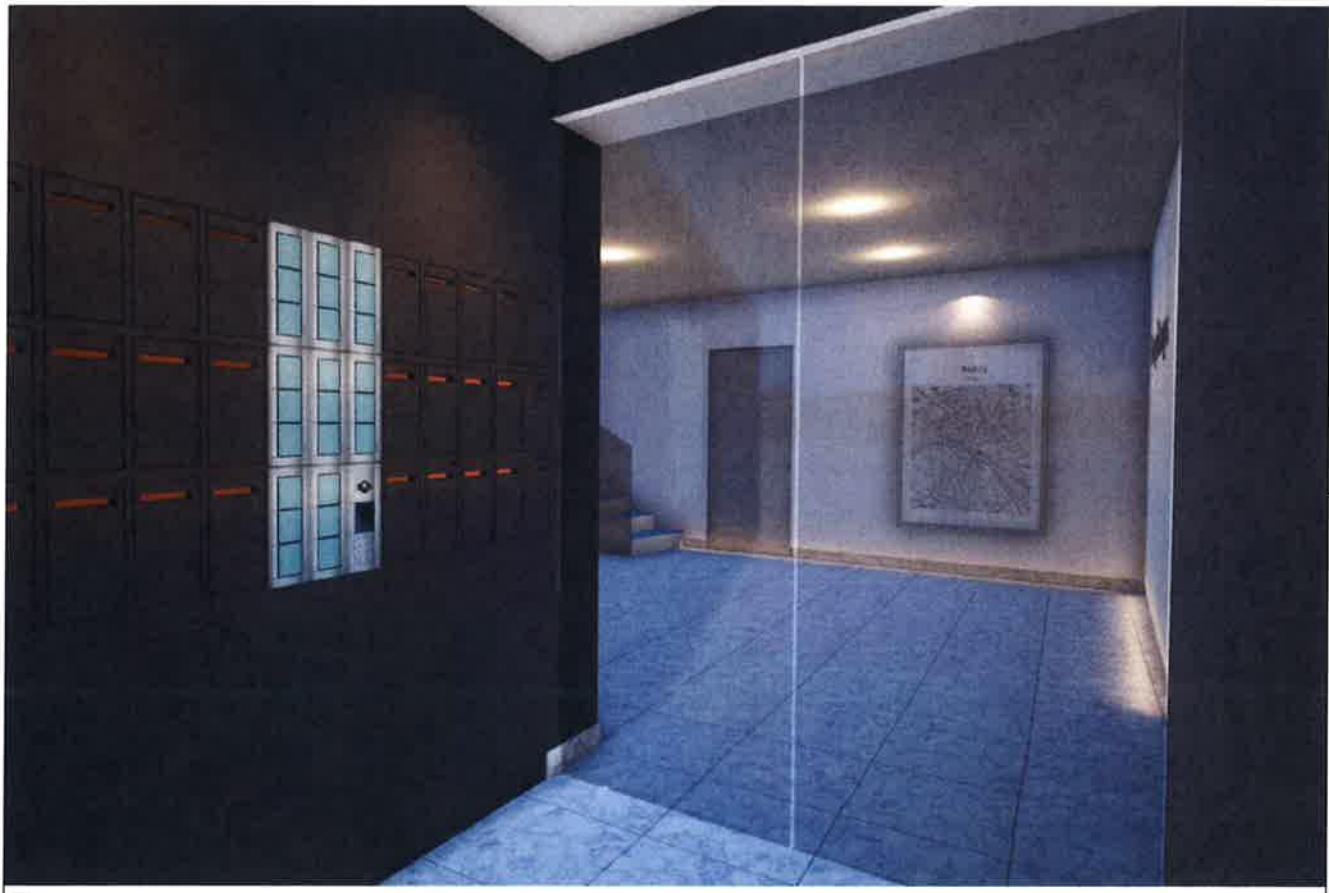
Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Situation : Quai de rome

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Hall d'entrée projeté (vue espace boîtes-aux-lettres)

Situation : Quai de rome

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Visualisation façade arrière

Situation : Quai de rome

OCTOBRE 2019

SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR

 **Remacle & Delaval**
ARCHITECTES associés



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Visualisation façade arrière

Situation : Quai de rome

OCTOBRE 2019

SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR

 **Remacle & Delaval**
ARCHITECTES associés



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

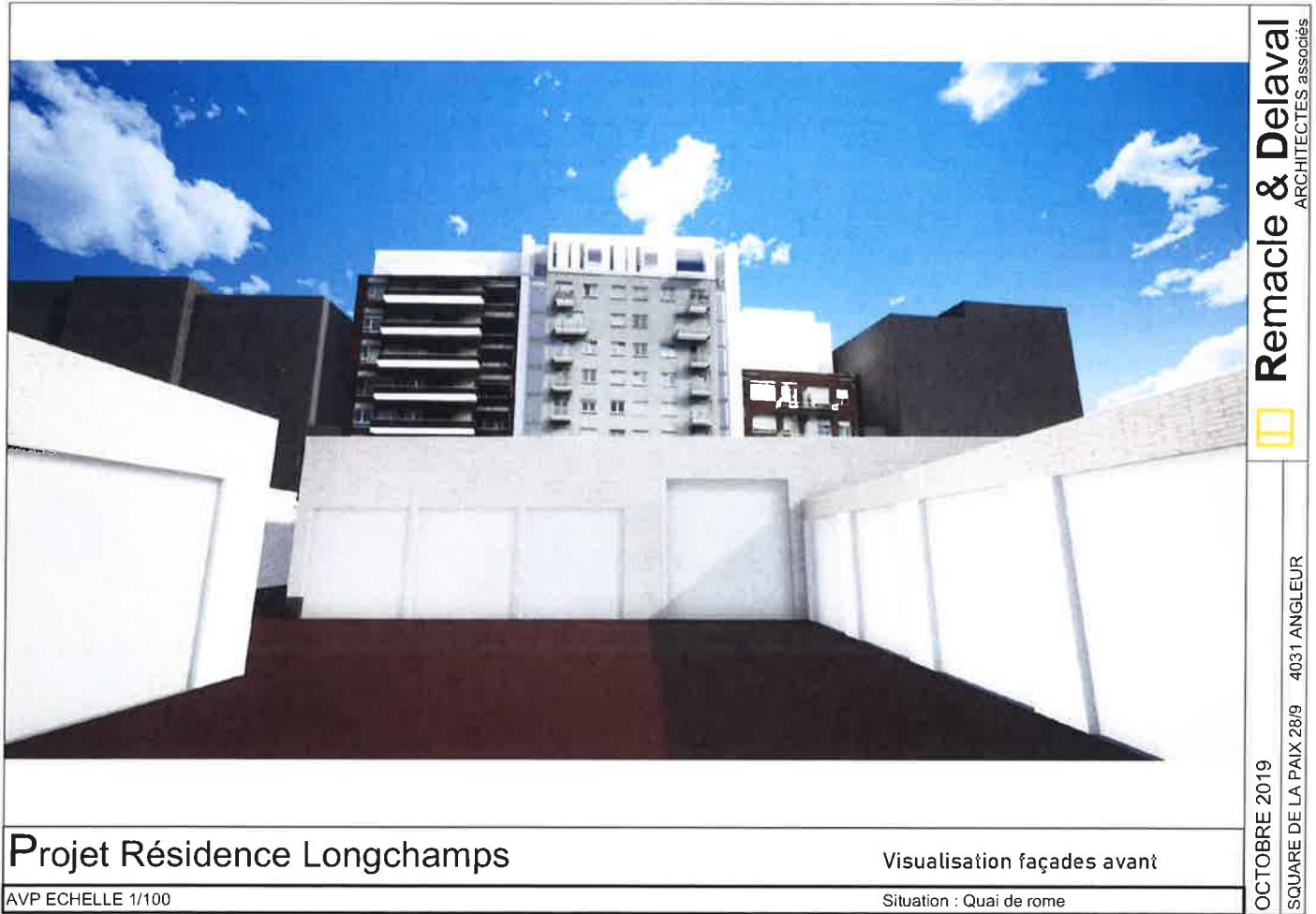
Visualisation façades arrière

Situation : Quai de rome

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés

 **Remacle & Delaval**

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 289 4031 ANGLEUR



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

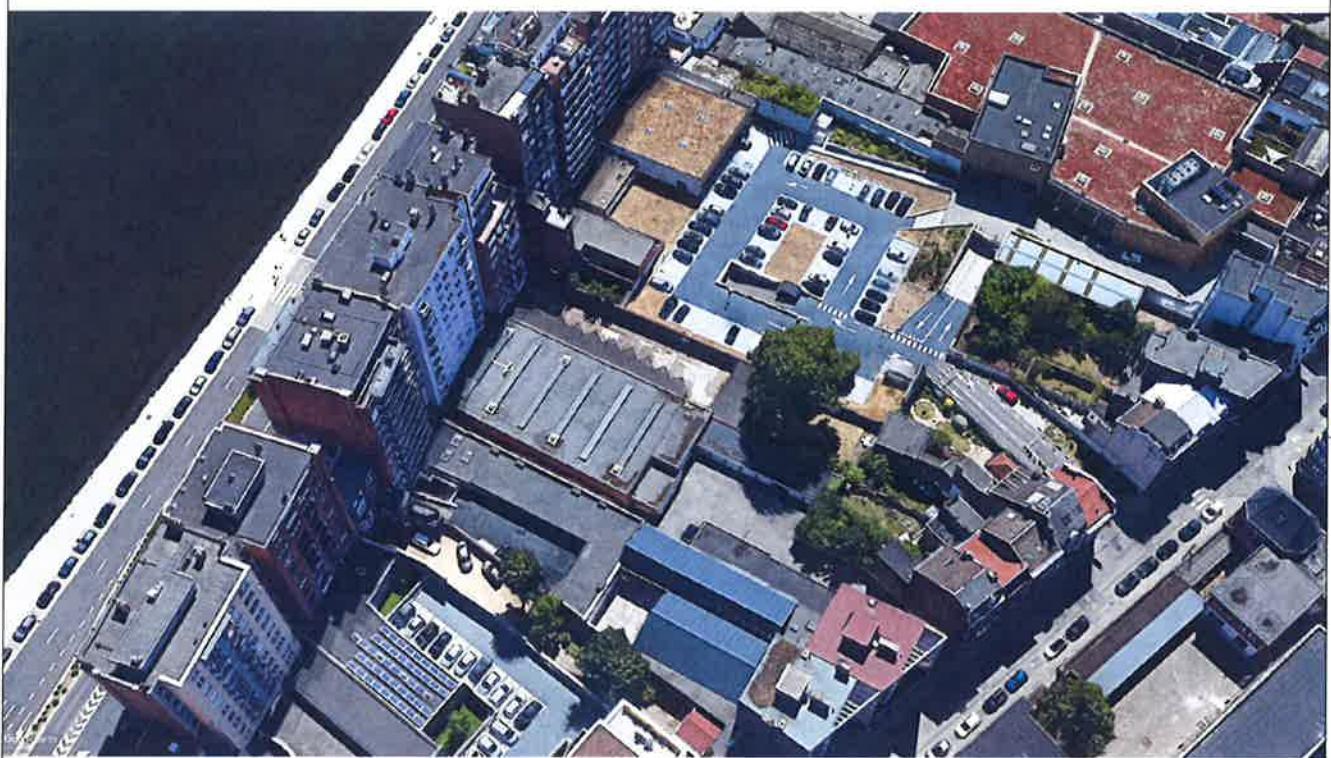
Visualisation façades avant

Situation : Quai de rome

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés

 **Remacle & Delaval**

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 289 4031 ANGLEUR



Projet Résidence Longchamps

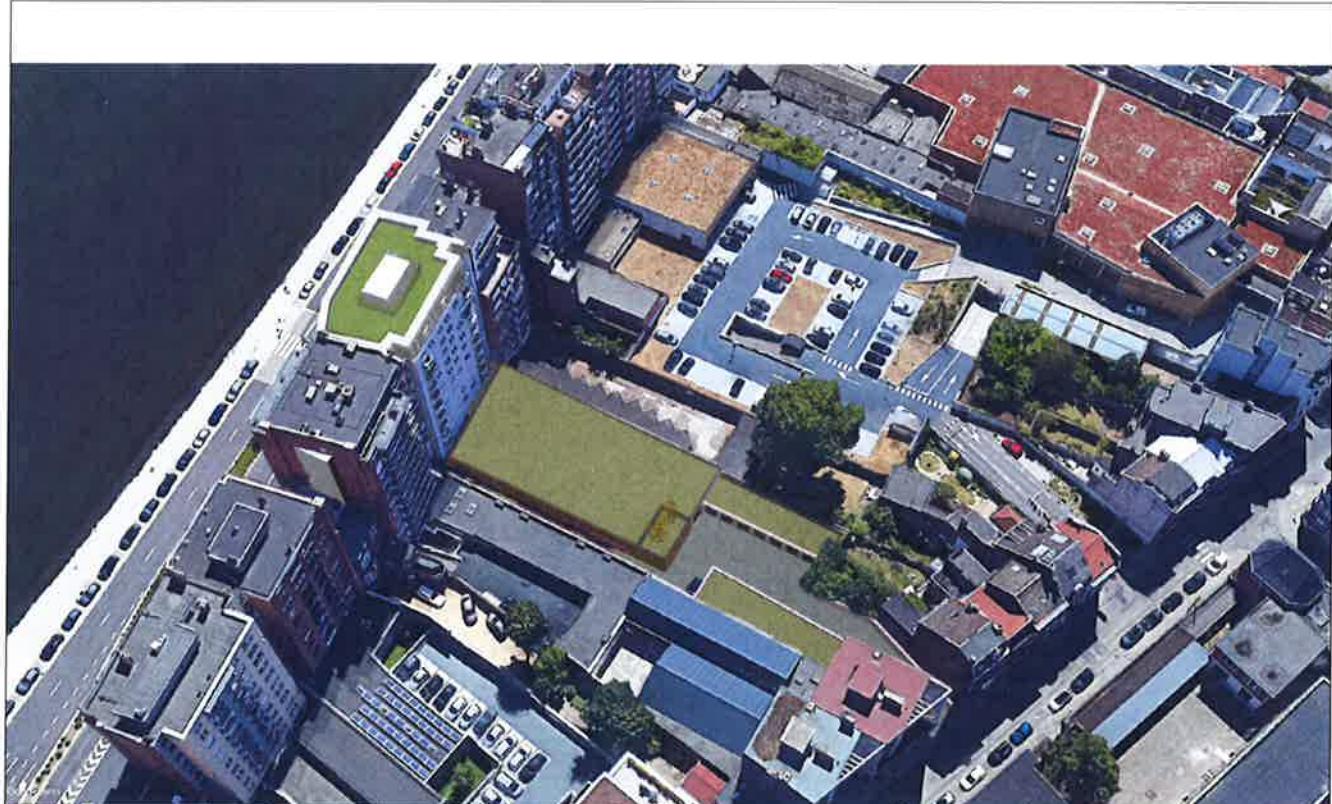
AVP ECHELLE 1/100

Intérieur d'ilôt avant intervention

Situation : Quai de rome

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Intérieur d'ilôt après intervention

Situation : Quai de rome

OCTOBRE 2019
SQUARE DE LA PAIX 28/9 4031 ANGLEUR

Remacle & Delaval
ARCHITECTES associés



Projet Résidence Longchamps

AVP ECHELLE 1/100

Visualisation arrière

Situation : Quai de rome

Résidence (LONGCHAMP A.C.P.)
LISTE DES PROPRIETAIRES au 12/12/2019

Nom	Quotités	Total	N° Lots
	APP	04M	135

M. Mme
 BIQUET Roger -
 DAEHEN Nicole
 quai de Rome 10 /
 041
 4000 LIEGE 1

GAR	21	28	163
-----	----	----	-----

APP	07M	135	135
-----	-----	-----	-----

Mme
 BUCKINX
 Dominique
 rue Entre Deux Monts 11
 5300 ANDENNE

SPRL CADRAN	APP	REZ	454
TUNNEL			
rue du Palais, 44	GAR	01	28
4000 LIEGE 1	GAR	02	28
REZ	HALL	1300	1810

Mme	APP	10G	323
CRENERINNE			
Chantal			
rue Bonne Espérance, 38 / 0	APP	10M	135
4500 HUY	GAR	03	28

Mme de HONTHEIM	GAR	06	28	28
Carmen				
quai de Rome 16 / 92				
4000 LIEGE 1				

Mme DELOBBE APP 03G 297
Gabrielle
rue de GAR 11 28 325
Harlez 19
4000 LIEGE 1

APP 07D 263
DESSARD
Gestion
c/o Bureau GAR 10 28 291
NELIS SPRL
bd Piercot 7
4000 LIEGE 1

APP 02G 297
M. DUCULOT
16, Quai de GAR 23 28 325
Rome / 023
4000 LIEGE 1

APP 02D 263 263
M. Mme
DUPONT-
SIMONIS
Quai de Rome 16 / 021
4000 LIEGE 1

APP 01D 237
M. Mme
FRIPPIAT
C/o Fripiat GAR 22 28 265
Franssen
Bernadette
quai de Rome 16 / 043
4000 LIEGE 1

APP 08G 345
MM. Mme
GERLING -
LALOUX
Mme GAR 16 28 373
GERLING
Dominique
rue de la Petite Vaux 13
4550 NANDRIN

M. GILLET	APP	06M	87	87
Etienne				
Rue de Verviers, 9 / 0				
4651 HERVE				

	APP	05D	263	263
HOVEN -				
GILLAIN				
quai de Rome 16 / 051				
4000 LIEGE 1				

	APP	09EG	381	
MM Mmes				
KERSTEN				
c/o M.	GAR	05	28	409
KERSTEN				
Nicolas				
drève de l'Ermite 47				
1640 RHODE-SAINT-GENESE				

	APP	04G	297	
MM. LECLERC-				
NOEL				
C/O M. Eloi	GAR	08	28	353
LECLERC				
rue de Lery	GAR	13	28	
12 / -				
6860 LEGLISE				

Résidence (LONGCHAMP A.C.P.)**LISTE DES PROPRIETAIRES au 12/12/2019**

Nom	Quotités	Total	N° Lots
------------	-----------------	--------------	----------------

M. Mme LEFORT -	APP	10D	237
HANZEN Fredy			
Quai de Rome, 16 /	GAR	12	28
101			
4000 LIEGE 1			

M. Mme	APP	01G	458
MARCHOT Pierre			
Quai de Rome	GAR	18	28
16 / 012			
4000 LIEGE 1			

Mme MEERT	APP	03D	263
Anne			
quai de Rome	GAR	24	28
16 / 031			
4000 LIEGE 1			

Mme MOMIGNY	APP	05G	297
Vve THONON			
quai de Rome 16 /	APP	05M	135
053			
4000 LIEGE 1	GAR	14	28
	19	28	488

M. Mme NICAISE	APP	06G	381
Julien - BAESCH			
Valérie			
quai de Rome	GAR	04	28
16 / 063			
4000 LIEGE 1			

Mme	APP	03M	135
PIRENNE			
Hélène			
quai de Rome 16 / 032			
4000 LIEGE 1			

Mme APP 08M 87 87
RICHARD
Jeanne
quai de Rome 16 / 082
4000 LIEGE 1

Mme SOMME APP 08D 263
Lucienne
Esplanade de GAR 15 28 291
la Paix, 7 /
162
4040 HERSTAL

Mme SORET APP 04D 263
Francine
Quai de GAR 09 28 291
Rome, 16 / 41
4000 LIEGE 1

Mme STEFAN APP 02M 135
Lucyna
Leterweg 33 APP 06D 227
3740 BILZEN GAR 20 28 390

M. Mme THONE- APP 09ED 314
LAGROU
rue Fontaine GAR 07 28 342
Mahotte / 9
1370 MELIN

Mme ZADWORNY APP 07G 297
Tracy
quai Churchill GAR 17 28 325
21 / 0042
4020 LIEGE 2
9376 quotités

Nbre propriétaires : 27

La différence étant la charge de quotité de Pierre PONCIN

10000-9376=624